

rer des programmes de recherche qui seront ou non appliqués et des programmes d'encouragement qui seront ou non utilisés. Si l'on veut agir, pourquoi attendre? Tous les rouages gouvernementaux existent déjà pour pallier les deux situations que j'ai mentionnées à propos des agriculteurs. Nous avons déjà les rouages nécessaires à une enquête sur les monopoles, qu'il s'agisse de l'industrie des machines agricoles ou des engrais. Eu égard à la vente des céréales, il existe déjà quantité d'établissements de recherche auxquels manquent seulement l'argent et les directives du gouvernement pour se mettre à l'œuvre. La Commission des grains dispose des installations nécessaires à la poursuite des recherches et la Commission canadienne du blé peut s'occuper des ventes. Dans les deux cas, nous attendons seulement du gouvernement qu'il nous dise: voici l'argent, voici les hommes; au travail.

Ces dispositions font partie du programme de prêts. Je ne crois pas que les agriculteurs, pas plus que les autres, puissent s'enrichir en empruntant. C'est tout simplement impossible. Il ne leur sert guère d'emprunter beaucoup d'argent si le caractère de leur exploitation agricole ne leur permet pas d'assumer leur emprunt, de payer les intérêts et d'établir leur entreprise sur une base solide. C'est pourquoi je demande instamment au ministre de l'Agriculture d'examiner ces nouveaux aspects du problème avec l'attention toute particulière qu'il accorde au programme de crédits depuis le début de la session. S'il agit ainsi et s'il présente à la Chambre des propositions à cet égard, l'industrie agricole pourra dès lors envisager l'avenir avec une confiance accrue.

• (4.10 p.m.)

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques observations au sujet du bill présentement à l'étude. Je voudrais tout simplement signaler que les modifications proposées à l'article 2 me semblent répondre au besoin de trois personnes de se constituer, au sens de la loi, en syndicat agricole, et d'être reconnues comme tel pour fins d'emprunt, pour financer la mécanisation agricole.

Même s'il est avantageux pour les cultivateurs de s'unir pour cette fin, il ne faudrait pas tomber dans l'excès contraire.

Reconnaissons donc que la petite ferme ancestrale, dont les locaux étaient trop modestes et les élevages, multiples, est sous-marginale et inadéquate parce qu'elle ne peut plus correspondre aux obligations normales d'une rentabilité agricole convenable, face aux impératifs d'une société axée vers un objectif de plus en plus dispendieux à réaliser.

Toutefois, prétendre que la ferme familiale, comme telle, va totalement disparaître me paraît exagéré. Au Québec comme ailleurs, nous assisterons à l'avenir à une certaine transformation, à une certaine agglomération terrienne, sous la direction de quelques associés.

Mais rien ne prouve qu'elles seront «majoritairement» tellement plus rentables que le système actuel de nos excellentes fermes familiales d'étendue moyenne. Que l'État accorde des possibilités de crédit pour la mécanisation, c'est bien, mais il faudra toujours garder un juste milieu.

Il serait aussi de bonne politique que le taux d'intérêt sur ces prêts ne dépasse pas 5 p. 100, car l'industrie agricole ne bénéficie pas de revenus aussi élevés et aussi stables que les autres secteurs de notre économie.

Le fait que le taux d'intérêt est inconnu pour ce genre de prêts est une espèce de piège à souris. Alors qu'en agriculture, comme dans d'autres domaines, il faut établir un budget pour savoir où l'on va, les revenus sont trop faibles pour permettre au cultivateur de payer un taux d'intérêt élevé.

Ce n'est pas toujours au même à faire des sacrifices. Que les banquiers et les financiers fassent eux aussi leur part. Ils ont réalisé plus d'un milliard de profits au cours de la dernière année, ce qui me semble raisonnable. En outre, le prix des machines agricoles est trop élevé et il serait temps que l'État se rende compte de ce qui se passe dans ce domaine.

Il y aurait lieu d'ajouter, je pense bien, à cette loi—je prie le ministre de prendre note de cette suggestion—un plan d'assurance-vie collective pour le paiement, au décès d'un membre, de sa part du prêt consenti au syndicat. Les autres membres n'auraient plus alors à assumer la perte occasionnée par le décès d'un de leurs membres.

Le ministre a cité des chiffres pour établir quel a été le nombre de machines achetées par les syndicats, en vertu de la loi autorisant des prêts aux syndicats agricoles. Ces statistiques sont intéressantes. Cependant, selon la dernière édition du rapport annuel de la Société du crédit agricole, il est clairement établi que l'agriculture dans l'Est est différente de celle de l'Ouest.

En effet, dans la province d'Alberta, en 1967, 38 syndicats ont emprunté la somme de \$495,405 pour l'achat de 424 machines, tandis qu'au Québec, 30 syndicats ont emprunté \$247,851 pour l'achat de 220 machines. Il serait impossible, dans le domaine de l'agriculture au Québec, d'établir de très vastes terres, parce que l'agriculture repose essentiellement sur l'industrie laitière.